

FOIRE AUX QUESTIONS

FAQ: INSCRIPTION, PAIEMENTS.....	2
Quand et comment dois-je m'inscrire?.....	2
Est-ce que je peux renvoyer mon dossier de demande d'admission en Master/DU 1ère année si à cette date je n'ai pas encore obtenu mon diplôme de 3ème année de licence?	2
Si j'ai déjà obtenu un bac+4 (240 ECTS), puis-je accéder directement en Master/DU 2ème année?	2
Si je suis étudiant étranger, quel doit être mon niveau de français pour pouvoir m'inscrire? Dois-je avoir obtenu un DELF ou un DALF?	2
L'inscription au Diplôme d'Université (DU) est-elle obligatoire pour s'inscrire au Master?	2
Où peut-on trouver des bourses d'études?.....	2
Quand doit-on payer les frais de scolarité?.....	2
FAQ SPECIFIQUES, SECTION TRADUCTION	2
Combien de fois peut-on se présenter aux tests d'admission?	2
Est-ce que je peux reporter mon inscription en cas d'admission aux tests?	2
Quand doit-on payer les frais de scolarité?.....	2
Quand se déroulent les tests d'admission?	2
Peut-on passer les tests d'admission à l'étranger ou en ligne?.....	3
Les diplômes de l'ITIRI sont-ils dispensés en formation à distance?	3
Peut-on effectuer des pré-candidatures multiples?	3
Quand se déroulent les tests d'admission?	3
FAQ SPECIFIQUES, SECTION INTERPRETATION	3
Doit-on parler d'"interprétariat " ou d'"interprétation"?	3
Quel est le meilleur parcours pour devenir interprète?	3
Les séjours à l'étranger sont-ils indispensables? Pourrai-je faire mes études à l'étranger?	3
La combinaison ACC est-elle suffisante?	3
Est-il vrai qu'il y aura des besoins énormes en interprétation dans les années à venir?	4
Acceptez-vous des étudiants qui ont d'autres langues que celles qui figurent sur votre site? Le français est-il obligatoire?	4
Comment se préparer au test d'admission et quelles sont les chances de réussite?	4
Combien de fois peut-on se présenter au test d'admission?	4
Est-il vrai que, si on réussit le test d'admission, on garde le bénéfice du résultat pendant un an?.....	4
Est-il facile d'ajouter une langue pendant ses études?	4
Peut-on cumuler emploi et formation?	4
Les stages sont-ils obligatoires?	4
Est-on suivi par l'école après la formation?	5
Combien de temps me faudra-t-il pour avoir des contrats réguliers?	5
Doit-on obligatoirement être AIIC pour réussir?.....	5
Peut-on associer traduction et interprétation?	5
FAQ SPECIFIQUES, SECTION RELATIONS INTERNATIONALES	5
Combien de fois peut-on se présenter aux tests d'admission?	5
Est-ce que je peux reporter mon inscription en cas d'admission aux tests?	5
L'inscription au Diplôme d'Université (DU) est-elle obligatoire pour s'inscrire au Master?	5
Peut-on passer les tests d'admission à l'étranger ou en ligne?.....	5
Les diplômes de l'ITIRI sont-ils dispensés en formation à distance?	5
Peut-on effectuer des pré-candidatures multiples?	5

FAQ: Inscription, paiements

Quand et comment dois-je m'inscrire?

Pour vous inscrire, la démarche est la même que vous soyez déjà étudiant en France ou non. Vous devez procéder à une pré-candidature en ligne aux dates indiquées dans la rubrique "inscriptions" du site et nous renvoyer votre dossier avant la date de clôture mentionnée. Cette démarche constitue votre inscription aux tests d'admission obligatoires (frais de 70€) ainsi que votre préinscription administrative à l'université de Strasbourg.

Est-ce que je peux renvoyer mon dossier de demande d'admission en Master/DU 1ère année si à cette date je n'ai pas encore obtenu mon diplôme de 3ème année de licence?

Dans ce cas, vous devrez joindre au dossier vos derniers relevés de notes de l'année en cours (au moins celui du cinquième semestre). Les étudiants Erasmus à l'étranger devront joindre une attestation d'inscription en Licence3 de leur université d'origine ainsi qu'une attestation de leur statut Erasmus.

Si j'ai déjà obtenu un bac+4 (240 ECTS), puis-je accéder directement en Master/DU 2ème année?

Vous pouvez en effet effectuer une demande d'admission pour le Maser2/DU2. Il est inutile d'effectuer également une pré-candidature en première année, Master1/DU1. Le jury d'admission, suite aux tests, pourra prendre la décision de réorienter votre demande.

Si je suis étudiant étranger, quel doit être mon niveau de français pour pouvoir m'inscrire? Dois-je avoir obtenu un DELF ou un DALF?

Il n'est pas nécessaire d'avoir passé l'un de ces tests pour effectuer une pré-candidature. Toutefois, le français est la langue pivot de nos cours et vous devez passer avec succès les tests d'admissions en français langue étrangère (FLE). Vous pouvez consulter les annales de nos tests dans la rubrique « traduction / épreuves d'admission » de notre site.

L'inscription au Diplôme d'Université (DU) est-elle obligatoire pour s'inscrire au Master?

Oui, à l'ITIRI le Master est indissociable du DU correspondant. Ces DU payants constituent le volet professionnel de nos formations et permettent à notre établissement de garantir l'adéquation entre les formations et le marché du travail. En effet, l'ITIRI fait appel à plus d'une centaine d'intervenants professionnels, spécialisés dans un domaine précis en rapport avec les études proposées : traducteurs, interprètes, juristes, ingénieurs, fonctionnaires territoriaux ou internationaux, consultants, conseillers et experts en communication...

Où peut-on trouver des bourses d'études?

Les ambassades, les collectivités locales et territoriales, le CROUS/CNOUS et certaines associations peuvent octroyer des bourses.

Consultez notre site et le site internet de l'UNISTRA.

Quand doit-on payer les frais de scolarité?

Si vous êtes admis à vous inscrire suite au jury d'admission, un dossier d'inscription vous parviendra par courrier au cours de la première quinzaine de juillet. Ce dossier devra nous être retourné pour fin août au plus tard (date mentionnée sur le dossier) accompagné de 10% du montant annuel de la formation pour valider votre inscription. Vous pourrez alors décider des modalités de règlement du solde – 4 ou 6 échéances réparties sur l'année.

FAQ spécifiques, section TRADUCTION

Combien de fois peut-on se présenter aux tests d'admission?

En traduction vous pouvez vous présenter deux fois, consécutives ou non. En interprétation, vous devez obtenir l'autorisation du jury pour vous représenter.

Est-ce que je peux reporter mon inscription en cas d'admission aux tests?

En traduction, vous serez autorisé à vous inscrire l'année de votre admission ou à la rentrée suivante.

Quand doit-on payer les frais de scolarité?

Si vous êtes admis à vous inscrire suite au jury d'admission, un dossier d'inscription vous parviendra par courrier au cours de la première quinzaine de juillet. Ce dossier devra nous être retourné pour fin août au plus tard (date mentionnée sur le dossier) accompagné de 10% du montant annuel de la formation pour valider votre inscription. Vous pourrez alors décider des modalités de règlement du solde – 4 ou 6 échéances réparties sur l'année.

Quand se déroulent les tests d'admission?

Les tests d'admissions ont lieu chaque année au cours de la deuxième quinzaine de juin, généralement sur deux jours consécutifs. Le planning des admissions dépendant du nombre de candidats inscrits et de leurs combinaisons de

langues, vos dates de passage ne peuvent vous être communiquées qu'au moment de la convocation (environ quinze jours avant votre passage).

Peut-on passer les tests d'admission à l'étranger ou en ligne?

Nous n'organisons pas de session d'admission en ligne, parfois à l'étranger, quand nous avons la possibilité de trouver un centre d'examen et uniquement pour des candidats résidant hors union européenne – exception pour la Grèce. Il n'y a pas de centre d'examen en Algérie, en Chine, au Maroc ou en Tunisie. Les candidats résidant dans l'un de ces pays devront se rendre à Strasbourg pour les admissions. Si vous souhaitez passer des tests délocalisés précisez-le dans votre dossier de candidature et nous prendrons contact avec vous.

NB : cette procédure ne concerne pas les admissions en interprétation. Le jury d'admission en Interprétation auditionne tous les candidats à Strasbourg au mois de juin.

Les diplômes de l'ITIRI sont-ils dispensés en formation à distance?

Compte tenu du caractère spécifique des formations de traduction et d'interprétation ainsi que des nombreux ateliers qu'elles comportent, nous ne les proposons pas en enseignement à distance. Les cours sont dispensés dans nos locaux sur le campus central de l'Université de Strasbourg et peuvent s'étaler sur toute la semaine du lundi au samedi.

Peut-on effectuer des pré-candidatures multiples?

Vous ne pouvez effectuer plus de trois candidatures, section Traduction-Interprétation et section Relations Internationales confondues. Vous remplirez alors autant de dossiers que de candidatures mais ne payez les frais d'admissions de 70€ qu'une seule fois par section (un règlement pour les candidatures en Relations Internationales et un règlement pour les candidatures en Traduction et en Interprétation). Tous les dossiers devront nous être renvoyés dans une même enveloppe.

Quand se déroulent les tests d'admission?

Les tests d'admissions ont lieu chaque année au cours de la deuxième quinzaine de juin, généralement sur deux jours consécutifs. Le planning des admissions dépendant du nombre de candidats inscrits et de leurs combinaisons de langues, vos dates de passage ne peuvent vous être communiquées qu'au moment de la convocation (environ quinze jours avant votre passage).

FAQ spécifiques, section INTERPRETATION

Doit-on parler d'"interprétariat " ou d'"interprétation"?

Les interprètes utilisent le mot " interprétation ". Pour eux, le mot " interprétariat " est un peu dépréciatif. Il est donc préférable d'utiliser la terminologie de la profession et de parler d'interprétation de conférence ou d'interprétation de liaison.

Quel est le meilleur parcours pour devenir interprète?

Il n'existe pas de parcours idéal : tout dépend au final des qualités du candidat.

Le parcours le plus intéressant serait celui de Sciences Po. Ou droit. Ou économie. Ces filières sont un plus dans la mesure où les notions seront déjà connues au moment d'apprendre les techniques d'interprétation ou de les utiliser dans la vie active.

La majorité des candidats aux admissions sont issus des filières LEA ou LLCE. Nous acceptons des candidatures de toutes les filières ; le plus important est de faire preuve d'une très grande motivation et de développer les qualités détectées lors du test d'admission.

Les séjours à l'étranger sont-ils indispensables? Pourrai-je faire mes études à l'étranger?

Les séjours à l'étranger sont vivement conseillés. Un séjour d'au moins un an dans le pays de la langue B contribue à donner de la crédibilité au retour. Les séjours permettent d'activer la compréhension de la langue, de la parler correctement et surtout, de maîtriser les éléments de culture inhérents.

Aucune durée n'est exigée car il arrive que des candidats ayant pourtant passé de nombreuses années dans un pays ne maîtrisent pas du tout la langue concernée...

L'ITIRI travaille avec de nombreux partenaires, souvent sous convention : il est parfois possible d'effectuer tout ou une partie de ses études à l'étranger. Certains étudiants souhaitent parfois prendre une année de recul linguistique en partant à l'étranger entre le M1 et le M2.

La combinaison ACC est-elle suffisante?

La combinaison comprenant français-anglais-allemand est aujourd'hui porteuse.

L'Union européenne demande davantage de langues C. Un anglais B est un plus afin de faciliter l'intégration sur le marché privé aussi appelé "secteur libre". L'anglais est aujourd'hui une langue incontournable ; difficile d'envisager une carrière sans cette langue...

Le choix des langues déterminera votre domicile professionnel et votre secteur d'activités. NB : la combinaison linguistique de la formation ou du diplôme n'est pas immuable ; un C peut être transformé en B ou des langues C peuvent être ajoutées progressivement à votre combinaison linguistique.

Il est facile d'obtenir une validation des acquis et de l'expérience (VAE) en interprétation.

Faux : la procédure est déjà longue et difficile. Il faut en outre au moins cinq années d'expérience active dans l'interprétation pour développer les qualités requises à la fois dans la formation et dans la profession. Le jury d'admission et de validation de la demande de VAE oblige de toute façon certains candidats à s'inscrire pour tout ou partie de l'année. Les étudiants doivent de toute façon se présenter à l'examen de fin de Master 2 dans toutes les unités d'enseignement en interprétation.

Il arrive que la demande soit rejetée lorsque le candidat n'a pas développé les qualités requises : il se trouve au contraire gêné dans son apprentissage et sa progression par des techniques mal acquises ou des défauts dont il sera difficile de se défaire pendant la formation et dangereux dans la profession...

Est-il vrai qu'il y aura des besoins énormes en interprétation dans les années à venir ?

La demande n'est pas uniquement liée à la pyramide des âges. Elle dépend aussi de la conjoncture et des politiques menées par les organisations internationales.

Toujours est-il qu'une sérieuse étude de marché(s) s'impose avant de s'installer.

Acceptez-vous des étudiants qui ont d'autres langues que celles qui figurent sur votre site ? Le français est-il obligatoire ?

Non : nous n'assurons la formation que dans les langues offertes. Des stagiaires sont parfois admis avec des langues qui ne sont pas proposées en interprétation mais uniquement pour des stages non diplômants.

Le français étant la langue commune des cours, il est obligatoire en A, B ou C.

Comment se préparer au test d'admission et quelles sont les chances de réussite ?

Notre site internet vous donne déjà de bons conseils afin de vous préparer au test et à la formation. La Journée Portes Ouvertes et la Prépa aux admissions peuvent compléter cette première approche.

Nous vous conseillons de contacter des interprètes, de consulter le site de l'AIIC et des organisations internationales afin de vous aider à élaborer votre projet de formation et votre projet professionnel.

50% des candidats qui échouent à notre test ne sont pas du tout préparés ou le sont très mal... Le taux de réussite au test d'admission est de 20% en moyenne.

Compte tenu des nombreuses exigences de la formation et de la profession, la décision de s'orienter vers l'interprétation doit être mûrement réfléchie.

Combien de fois peut-on se présenter au test d'admission ?

En principe une seule fois. A titre tout à fait exceptionnel, le jury d'admission peut accorder un second passage à un candidat.

Est-il vrai que, si on réussit le test d'admission, on garde le bénéfice du résultat pendant un an ?

Oui : cette période est destinée à financer l'année d'études, à perfectionner une langue de travail ou à mieux gérer son projet de formation.

Cette année ne saurait être consacrée à des études dans une autre école d'interprétation au cas où...

Est-il facile d'ajouter une langue pendant ses études ?

Non : le volume horaire est déjà assez élevé. Avec le travail personnel et les groupes de travail, l'apprentissage ou la consolidation d'une langue restent difficiles. D'autant qu'il faut souvent travailler le français, une langue plus faible ainsi que les techniques d'interprétation.

Une langue ne s'apprend pas non plus en un ou deux ans seulement.

Peut-on cumuler emploi et formation ?

Les activités salariées ne sont pas compatibles avec cette formation, très exigeante et aux horaires extrêmement variables. Il n'est pas rare d'avoir des cours mis en place la veille pour le lendemain soir ou le samedi, en fonction de la disponibilité des intervenants qui sont tous des interprètes professionnels.

Les stages sont-ils obligatoires ?

Les stages ne sont pas obligatoires en interprétation de conférence : les interprètes travaillant à la journée, il est très difficile de trouver un stage correspondant aux réalités professionnelles. Les stages proposés n'ont souvent rien à voir avec la cabine...

Le stage est obligatoire en interprétation de liaison.

Est-on suivi par l'école après la formation?

Oui : les étudiants sont régulièrement suivis après leur année de M2 afin d'adapter la formation aux débouchés.

Les étudiants peuvent aussi demander des conseils au responsable de la Section Interprétation et aux intervenants pour s'installer à leur compte, se présenter à un concours ou être recommandés. Ils ont également la possibilité de continuer à s'entraîner lors des groupes de travail ou des conférences simulées en tant qu'anciens étudiants.

Combien de temps me faudra-t-il pour avoir des contrats réguliers?

Tout dépendra de votre combinaison linguistique, du choix de votre domicile professionnel, de votre disponibilité et de votre mobilité.

Un bon sens de l'organisation et du contact vous permettra de développer un réseau de relations qui s'avérera très utile.

Doit-on obligatoirement être AIIC pour réussir?

Non. L'AIIC confère une certaine crédibilité mais l'affiliation n'est en aucun cas obligatoire.

Peut-on associer traduction et interprétation?

Oui, sachant que ce sont deux techniques tout à fait différentes. La tendance est aujourd'hui à la polyvalence. Il est possible de cumuler les deux activités. Certaines entreprises ou administrations ne recrutent d'ailleurs que des traducteurs-interprètes. D'où l'intérêt de maîtriser les techniques d'interprétation en suivant la formation.

Mieux vaut-il être interprète permanent ou free-lance?

Tout dépendra du statut que vous choisirez. Le statut de free-lance (ou travailleur indépendant) vous donnera une certaine indépendance. Mais les contrats ne vous seront pas toujours proposés sur une base régulière ; il vous faudra un certain sens de l'organisation et du marketing pour bien vous en sortir.

Il faut en général plusieurs années d'expérience avant de pouvoir prétendre au statut d'interprète permanent dans une grande organisation internationale.

FAQ spécifiques, section RELATIONS INTERNATIONALES

Combien de fois peut-on se présenter aux tests d'admission?

En section de R.I., vous pouvez vous présenter deux fois, consécutives ou non.

Est-ce que je peux reporter mon inscription en cas d'admission aux tests?

En section de R.I., vous serez autorisé à vous inscrire l'année de votre admission ou à la rentrée suivante.

L'inscription au Diplôme d'Université (DU) est-elle obligatoire pour s'inscrire au Master?

Oui, à l'ITIRI le Master est indissociable du DU correspondant. Ces DU payants constituent le volet professionnel de nos formations et permettent à notre établissement de garantir l'adéquation entre les formations et le marché du travail. En effet, l'ITIRI fait appel à plus d'une centaine d'intervenants professionnels, spécialisés dans un domaine précis en rapport avec les études proposées : traducteurs, interprètes, juristes, ingénieurs, fonctionnaires territoriaux ou internationaux, consultants, conseillers et experts en communication...

Peut-on passer les tests d'admission à l'étranger ou en ligne?

Nous n'organisons pas de session d'admission en ligne, parfois à l'étranger, quand nous avons la possibilité de trouver un centre d'examen et uniquement pour des candidats résidant hors union européenne – exception pour la Grèce. Il n'y a pas de centre d'examen en Algérie, au Maroc ou en Tunisie. Les candidats résidants dans l'un de ces pays devront se rendre à Strasbourg pour les admissions. Si vous souhaitez passer des tests délocalisés précisez-le dans votre dossier de candidature et nous prendrons contact avec vous.

Les diplômes de l'ITIRI sont-ils dispensés en formation à distance?

Compte tenu du caractère spécifique des formations de Relations Internationales ainsi que des nombreux ateliers qu'elles comportent, nous ne les proposons pas en enseignement à distance.

Les cours sont dispensés dans nos locaux sur le campus central de l'Université de Strasbourg et peuvent s'étaler sur toute la semaine du lundi au samedi.

Peut-on effectuer des pré-candidatures multiples?

Vous ne pouvez effectuer plusieurs candidatures dans les formations proposées section de Relations Internationales et section de Traduction-Interprétation confondues. Vous remplirez alors autant de dossiers que de candidatures mais ne payez les frais d'admissions de 70€ qu'une seule fois par section (un règlement pour les candidatures en Relations Internationales et un règlement pour les candidatures en Traduction et en Interprétation). Tous les dossiers devront nous être renvoyés dans une même enveloppe.